

Tableau 1

## Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

La Financière Responsable - 9695002LS2XZ1T4CW47

## Résumé :

LFR Euro Développement ISR, 969500NU1CAYDHMA7E10, prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de La Financière Responsable.

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Pour plus d'informations sur les informations en matière de durabilité, il convient de consulter le document disponible via le lien ci-après : <https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Publication-d'informations-en-matiere-de-durabilite-SFDR-10-LFR-EDD-AS-et-UR.pdf>  
Le fonds LFR Euro Développement Durable ISR, labellisé ISR, est constitué d'une sélection d'entreprises européennes cotées (à minima 90% de l'actif net) donc le processus de sélection repose, notamment, sur la base de critères extra-financiers et selon une méthodologie ISR - Gestion Intégrale IVA ® propre à LFR.

Toutes les données financières nécessaires aux calculs sont issues de FactSet.

## Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

## Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

## INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT (Tableau 1)

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Éléments de mesure	Incidences 2022	Explication	Source(s)	Taux de couverture (%AuM)	
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 (en tonnes d'équivalents CO2)	3 198,0		Données publiées par les entreprises	100,0%	
		Emissions de GES de niveau 2 (en tonnes d'équivalents CO2)	3 168,3		Données publiées par les entreprises	100,0%	
		Emissions de GES de niveau 3 (en tonnes d'équivalents CO2)	22 910,6	Les sociétés DeLonghi et Diasorin ne reportent pas leur scope 3	Données publiées par les entreprises	98,4%	
		Emissions totales de GES (en tonnes d'équivalent CO2)	27 276,9		Données publiées par les entreprises	100,0%	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis)	299,2		Données publiées par les entreprises	100,0%	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires)	679,4		Données publiées par les entreprises	100,0%	
Emissions de gaz à effet de serre	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en % de l'actif)	3,1%		Données publiées par les entreprises	100,0%	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	56,7%		Données publiées par les entreprises	100,0%	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	NACE code A: N/A NACE code B: N/A NACE code C: 0,33 NACE code D: 0,86 NACE code E: N/A NACE code F: 0,11 NACE code G: 0,02 NACE code H: 0,91 NACE code L: 3,02	Le fonds n'a aucun investissement dans les secteurs NACE code A, B, et E.	Données publiées par les entreprises	100,0%	
	Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (en % de l'actif)	18,5%	En raison des disparités de reporting des sociétés sur ce sujet, nous considérons que cet indicateur est difficilement exploitable et analysable. Les sociétés Michelin et STMicroelectronics ne reportent pas suffisamment de données et Factset ne les couvre pas sur ce PAI	Données publiées par les entreprises, données issues de Factset sinon	95,8%
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	0,015	Le taux de couverture est très faible ce qui rend cet indicateur non exploitable et difficilement analysable	Données publiées par les entreprises	20,5%	
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	0,555	Les sociétés Adevin, Air Liquide, Puma, SAP, et Worldline ne reportent pas cet indicateur	Données publiées par les entreprises	90,6%	
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION							
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (en % de l'actif)	0,0%	Il s'agit d'un critère d'exclusion	Données publiées par les entreprises, veille et suivi des controverses.	100,0%	
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (en % de l'actif)	5,4%		Données publiées par les entreprises	100,0%	
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (en %)		5,2%	Sans utilisation de proxies: Le taux de couverture est très faible ce qui rend cet indicateur non exploitable et difficilement analysable	Données publiées par les entreprises	36,1%
				8,9%	Avec utilisation de proxies: L'utilisation de proxies, ainsi que d'estimations nous permet d'atteindre un taux de couverture de 79,6%. Malgré cela, cet indicateur reste difficilement exploitable et analysable car les données d'une filiale ne sont pas toujours représentatives de la société	Données publiées par les entreprises; à défaut, données des filiales obligées de reporter cette donnée (UK, Suisse, ...), ou estimations lorsqu'elles sont possibles et pertinentes.	79,6%
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres		31,8%	Mixité au sein des organes de gouvernance Tous organes confondus	Données publiées par les entreprises	100,0%
			40,5%	Mixité au sein des organes de gouvernance Conseils d'administration	Données publiées par les entreprises	100,0%	
			20,8%	Mixité au sein des organes de gouvernance Comités exécutifs	Données publiées par les entreprises	100,0%	
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (en % de l'actif)	0,0%		Données publiées par les entreprises	100,0%		
AUTRES INDICATEURS RELATIFS AUX PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE							
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT (Tableau 2)							
Emissions	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en % de l'actif)	13,3%		Données publiées par les entreprises	100,0%	
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION (Tableau 3)							
Questions sociales et de personnel	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents de travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail (en % de l'actif)	9,6%		Données publiées par les entreprises	100,0%	

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Éléments de mesure	Incidences 2022	Explication	Source(s)	Taux de couverture (%AuM)
<p style="text-align: center;"><b>Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b></p> <p>La Financière Responsable a formalisé une politique de gestion des risques de durabilité. Le document synthétise et centralise l'ensemble des politiques relatives aux aspects ESG (exclusions, gestion des controverses, votes, engagements, processus d'investissement, etc.) disponible via le lien ci-après : <a href="https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Politique-des-risques-de-durabilite%3%A9-SFDR.pdf">https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Politique-des-risques-de-durabilite%3%A9-SFDR.pdf</a> . L'implication des politiques ESG dans la prise en compte des principales négatives sur les facteurs de durabilité ("PAI") s'illustre pleinement dans les travaux de recherche, d'analyse et d'appréciation des gérants lors de la rédaction des notes IVA*. Chaque cas d'investissement est intégralement documenté et présenté au Comité d'investissement mensuel présidé par le responsable de la gestion et soumis au contrôle du responsable de conformité et du contrôle interne.</p> <p style="text-align: center;">La documentation réglementaire est validée par les instances de gouvernance sur une base annuelle lors de la revue. L'organe de direction de LFR a approuvé ces politiques en mai 2023.</p> <p style="text-align: center;">L'équipe de gestion se charge de la mise en oeuvre des politiques sous la supervision du responsable de l'équipe de gestion et du président. Le responsable de la conformité et du contrôle interne veille à ce que la mise en oeuvre respecte l'ensemble des politiques.</p> <p>À ce jour, la méthodologie de sélection et de mesure des PAI prévoit la prise en compte des indicateurs PAI obligatoires complétés par deux indicateurs facultatifs retenus. Lorsque disponibles, les données proviennent des émetteurs à partir de leurs différents canaux de communication : documentation, site web, présentations, etc. Seules les données relatives à la biodiversité proviennent de FactSet, lorsque les émetteurs ne sont pas en mesure de les divulguer. En l'absence de données disponibles, l'équipe de gérants-analystes prend contact direct avec l'entreprise pour répondre aux besoins. Dans de rares cas, les équipes ont eu recours à une estimation simple des indicateurs lorsque cela est possible et pertinent. L'équipe de gérants-analystes se réserve la possibilité de suivre d'autres indicateurs PAI. Il est invité au lecteur de noter, qu'à ce jour, une couverture des indicateurs PAI relativement faible de la part des émetteurs. Etant donnée la source des données, le risque principal proviendrait d'une erreur commise par les entreprises elles-mêmes. Pour davantage de précisions, il convient de se référer à la politique de gestion des risques de durabilité précisée plus haut.</p> <p style="text-align: center;">Les données de ce rapport concernent l'exercice 2022.</p>					
<p style="text-align: center;"><b>Politiques d'engagement</b></p> <p>La Financière Responsable a formalisé et mis en place une politique d'engagement et de votes aux Assemblées Générales. Chaque année, elle publie un rapport intégrant les politiques, les actions d'engagement menées et leurs objectifs ainsi que les votes exercés aux Assemblées Générales. Ces votes sont intégralement divulgués, conformément aux exigences du Label ISR. Le compte rendu d'engagement actionnarial intègre ces éléments : <a href="https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Compte-rendu-de-la-politique-dengagement-actionnarial.pdf">https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Compte-rendu-de-la-politique-dengagement-actionnarial.pdf</a></p> <p>Concernant les Indicateurs relatifs aux incidences négatives en matière de durabilité ("PAI"), La Financière Responsable s'est fixée comme objectif d'obtenir des données de qualité. Ces données sont récoltées directement auprès des entreprises lorsqu'elles ne sont pas disponibles dans leur documentation publique. Tous les PAI peuvent faire l'objet d'une démarche d'engagement afin d'améliorer le taux de couverture de l'ensemble des indicateurs.</p>					
<p style="text-align: center;"><b>Références aux normes internationales</b></p> <p>Les normes internationales font, ici, référence aux principes du Pacte Mondial de l'ONU, aux conventions de l'organisation internationale du travail (OIT), aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (UNGP). En la matière, le processus d'investissement de La Financière Responsable a défini un objectif extra-financier pour ce fonds : une majorité d'entreprises signataires du Pacte Mondial de l'ONU. Par ailleurs, les violations des principes de ce Pacte constituent un facteur d'exclusion des entreprises. Pour davantage d'informations, il convient de se référer à notre politique de gestion des risques de durabilité : <a href="https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Politique-des-risques-de-durabilite%3%A9-SFDR.pdf">https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Politique-des-risques-de-durabilite%3%A9-SFDR.pdf</a></p> <p style="text-align: center;">Aucun scénario climatique prospectif n'a été mis en place.</p>					
<p style="text-align: center;"><b>Comparaison historique</b></p> <p style="text-align: center;">L'historique est, à ce jour, insuffisant.</p>					